

ARRETE DU MAIRE

26.DNR.546

OBJET : Numérotation des immeubles situés Rue Jean Marie Bonnemaïson

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des habitations,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DT_11.78 du 13 avril 2011 relative à la dénomination des voies et au numérotage des immeubles sur le territoire de la Commune,

Vu la délibération au conseil Municipal n° 26.DGS.359 du 01 avril 2026 relative à la délégation de fonction aux Adjointes,

Vu l'arrêté municipal n° 12.DNR.274 du 12 avril 2012 portant règlement général du numérotage des immeubles,

Vu l'article 169 de la loi 3DS 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration.

Attendu qu'en application de ce qui précède, il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, d'affecter par arrêté, un numéro à chaque immeuble,

Considérant qu'afin de faciliter l'identification des immeubles de la commune, le Conseil Municipal, par délibération N° 25.DNR.174 du 29/04/2025, a validé le nouveau répertoire des voies de la ville.

Considérant que la voie ayant pour origine la **rue Résini** et pour extrémité l'avenue **Pierre Augier** est dénommé la **rue Jean Marie Bonnemaïson**

Considérant la nécessité d'attribuer à tous les immeubles de cette voie une adresse normalisée déterminée selon la numérotation métrique.

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés 13.DT.458 du 04/07/2013, 16.DNR.082 du 27/01/2016, 21.DNR.363 du 10/06/2021.

Article 2

Toutes les adresses de la voie ci-dessus nommée sont répertoriées dans le tableau ci-joint et localisées sur le plan N°2026.11 et 20226.12.

Article 3 :

Les plaques indicatrices de numéro seront fournies et posées par les soins et aux frais de la Commune, dès que le présent arrêté sera rendu exécutoire.

Article 4 :

Les propriétaires des immeubles concernés ne peuvent, à quel titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie des numéros apposés.

Article 5 :

Il appartient aux propriétaires de veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs immeubles soient constamment nets, lisibles et accessibles à la vue.

Article 6 :

Aucun changement de numéro ne peut être opéré sans autorisation et sans contrôle de l'autorité municipale.

Article 7 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 8 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés et transmis d'une part au contrôle de légalité, et d'autre part, au service du cadastre de la Direction Générale des Finances Publiques de Vaucluse.

Article 9 :

La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux.

Dans l'hypothèse où la décision critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois.

- Soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux.
- Soit à compter de l'expiration du délai de deux mois après formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé par l'administration pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait à PERTUIS, le 05/06/2026

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Michel APPLANAT | Elu URBA



Le 7 juin 2026
Pour le Maire et par délégation

Jean-Michel APPLANAT,
Adjoint à l'Urbanisme, numérotation et adressage

Certifié exécutoire et affiché le : 08/06/2026

Parcelle cadastrale	Ancienne Adresse		Nouvelle adresse normalisée			Réf Plan	
	N°	Type	Voie	N°	Type		Voie
BS0060	33	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	33	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0251	43	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	43	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0252	45	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	45	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0249	45	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	45	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0250	45	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	45	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0058	45	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	45	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0186	X	rue	Résini	75	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0053	81	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	81	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0052	103	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	103	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0062	X	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	118	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0047	119	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	119	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0146	135	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	135	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0146	137	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	137	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0044	145	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	145	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0043	175	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	175	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0063	198	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	198	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0064	206	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	206	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0199	230	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	230	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0246	230	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	230	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0247	232	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	232	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
BS0248	232	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	232	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0225	318	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	318	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0187	340	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	340	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0186	370	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	370	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0185	408	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	408	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0005	409	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	409	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0184	432	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	432	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0006	433	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	433	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0013	X	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	445 A	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0014	X	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	445 B	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0179	446	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	446	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0265	447	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	447 A	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0261	447	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	447 B	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0228	447	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	447 C	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12

AV0229	447	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	447 D	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0269	447	Av	de Verdun	447 E	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0270	447	Av	de Verdun	447 F	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0249	447	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	447 G	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0248	447	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	447 H	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0178	480	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	480	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0172	504	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	504	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0205	511	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	511 A	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0206	511	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	511 B	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0207	511	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	511 C	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0208	511	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	511 D	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0024	521	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	521 A	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0025	521	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	521 B	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0026	521	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	521 C	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0028	521	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	521 D	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0171	530	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	530	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0023	535	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	535	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0022	549	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	549	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0271	556	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	556	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0241	567	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	567 A	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0045	567	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	567 B	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0232	567	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	567 C	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0234	567	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	567 D	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0043	567	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	567 E	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0161	576	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	564	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0274	598	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	598	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0050	587	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	600	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0051	617	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	617	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0055	623	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	623	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0054	637	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	637	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0224	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 A	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0224	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 B	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0224	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 C	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0224	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 D	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0211	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 E	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0216	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 F	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12
AV0212	653	R	JEAN MARIE BONNEMAISON	653 G	rue	Bonnemaïson	2026.11-2026.12